



Formation-débat « Impacts des activités nature sur les milieux aquatiques » 25-26 juin 2015

Intro (Henri Delrieu, APRA Le Chabot) :



Merci à [la Belle verte](#) (club canoë-kayak, Le Vernet d'Ariège) de nous accueillir.

[APRA le Chabot](#) existe depuis plus d'une 15aine d'années, son statut est la protection des rivières Ariégeoises, ce n'est pas une association naturaliste par contre elle est militante.

C'est la première rencontre de ce type dans le département, voire dans les Pyrénées. Il y a déjà eu à notre connaissance un échange sur cette thématique dans les Alpes, motivé par des conflits d'usage. Nous avons la chance dans les Pyrénées de ne pas connaître de conflits d'usage pour le moment, profitons en

pour réfléchir sereinement.

Tous nos gestes ont un impact, il est donc nécessaire de connaître les gestes à prohiber et réfléchir à comment améliorer nos connaissances pour limiter leurs effets.

On assiste à la naissance de nouvelles activités : ruisseling estival par exemple. Encadrement, sur-fréquentation... amènent aux conflits d'usage.

Au programme donc, 2 jours :

25/06 en salle et 26/06 sur le terrain (randonnée canoë-kayak et découverte de l'écologie d'un torrent).

Au travers de ces 2 jours nous vous proposons donc de mieux connaître le cadre réglementaire (même s'il est pour le moment encore léger) et les milieux, pour limiter notre impact. Nous n'allons pas nous focaliser sur une seule activité car toute activité est impactante.

Ces 2 jours vont permettre de mettre autour de la table et d'échanger avec divers acteurs concernés par la problématique : naturalistes, APNE, professionnels des activités nature, services de l'Etat...

Tour de table (cf. feuille d'émargement).

Compte-rendu formation « impact des activités nature sur les milieux-aquatiques »

25 & 26 juin 2015

Rédaction FNE Midi-Pyrénées



1. Présentation des éléments techniques et juridiques (Hervé Hourcade, FNE MP)

Droit mou. Il est difficile de dire telle activité à tel impact. Les échanges permettent donc d'avancer sur la problématique, ainsi qu'une excellente connaissance du milieu.

Outils juridiques mobilisables :

- Natura 2000
- Arrêtés règlementant les pratiques
- Arrêtés de protection de biotope

Natura 2000

Directives habitats et oiseaux avec sites selon liste d'espèces. En France on a mis du temps à transposer ces directives (condamnations). Certaines activités nécessitent une évaluation d'incidence Natura 2000.



Projets de sites Natura 2000 passent par la consultation du public. Puis il y a mise en place d'un comité de pilotage pour élaboration d'un DOCOB définissant des mesures de gestion pouvant faire l'objet de contrats (ex avec les agriculteurs qui peuvent contracter des mesures agro-environnementales (MAEt) adaptées aux enjeux du site Natura 2000) + élaboration d'une Charte avec engagement volontaire.

Le code de l'environnement liste les activités devant faire obligatoirement l'objet d'une étude d'incidence Natura 2000. Il est possible pour les préfets de compléter la liste avec d'autres activités spécifiques au département. Mais les listes restent restreintes par rapport au droit européen qui concerne toutes activités.

Infractions/sanctions d'activités sur site Natura 2000: texte existe mais peu voire pas de jurisprudence.

Exemples :

- Ariège : pas d'actions concernant les activités nature. Site Natura 2000 Charte Nature 2000 « Garonne, Ariège, Hers, Salat » : animation/prévention/concertation avec les professionnels pour les aires de mise en eau canoë-kayak.





Le Chabot Association de Protection des Rivières Ariégeoises



- DOCOB du site Nature 2000 « Canyon du Verdon » (fréquentation plus importante = piétinement): actions de protection des sites sensibles, conventions avec les professionnels, réglementation sur le piétinement.

APRA Le Chabot travaille à l'élaboration d'une liste d'activités pour évaluation d'incidence avec le préfet mais pour le moment elle n'est pas sortie. Ex : 4X4 dans les cours d'eau, rallye quad...Mais existe déjà de la réglementation sur ce point L362-1.

Arrêtés réglementant les pratiques

Arrêtés réglementant la circulation des engins nautiques de loisir non motorisés >> objectif = assurer la préservation des intérêts prévu au [L. 211-1 CE](#). Souvent contestés par les kayakistes.

Jurisprudence assez exigeante >> 2 exemples :

- TA Toulouse : restriction pour activités canoë-kayak mais pas pour celles de pêche sportive >> attaque de l'arrêté par les kayakistes >> annulation de l'arrêté après expertise car impossible de démontrer l'impact de l'activité canoë-kayak sur le milieu.
- CAA Bordeaux : restriction hors période de frai donc ne permet pas conciliation des usages.

Arrêté de protection de biotope (APB)

Article R. 411-15 CE. Le terme biotope est entendu au sens large, il aurait mieux fallu parler d'habitats naturels (décret à venir selon loi Grenelle 2). Complément au régime des espèces protégées.

La plupart des APB du Bassin Adour Garonne concernent les poissons migrateurs, un concerne le Desman sur l'Adour.

Ils datent des années 80-90 et présentent beaucoup de rappels à la loi, ainsi qu'un problème de mise à jour des données donc des sites concernés.

Le CEN (Conservatoire des Espaces Naturels) et l'ANA (Association des Naturalistes Ariégeois) travaillent sur la création d'APB car cela permet d'accéder plus facilement à des financements pour gestion/protection des milieux. L'APB donne la possibilité de concertation sur les usages sur le site mais aussi de communication/information sur le milieu protégé et les impacts des activités ainsi que les restrictions qui en découlent. Il permet l'intervention des APNE sur le dossier également. Pour les migrateurs, un projet mettant en danger une zone de frayère peut être stoppé grâce à l'APB par exemple.

APB est pris par le préfet de département et fait l'objet de l'avis obligatoire du CDNPS, Chambre d'agriculture et ONF, ainsi que d'une consultation du public (différente de l'enquête publique). La concertation pour monter un APB n'est pas obligatoire, mais nous la recommandons fortement.

Compte-rendu formation « impact des activités nature sur les milieux-aquatiques »

25 & 26 juin 2015

Rédaction FNE Midi-Pyrénées



Exemples en Ariège :

- Bassin du Salat >> gros travail d'études et collecte de données sur toutes les espèces intéressantes pour ensuite réfléchir avec les élus, les usagers à ce que l'on peut réglementer via APB.
- Life Desmans >> mettre en place des APB car ces petits mammifères ne sont pas assez pris en compte. Au moins obliger la concertation et les études d'incidence.

Procédure d'élaboration :

- Savoir quel(s) habitat(s) on vise.
- 2 conditions préalables (non cumulatives) : zones peu exploitées par l'homme, milieux nécessaires à l'alimentation, la reproduction, au repos ou à la survie » d'espèces protégées
- La présence d'une seule espèce suffit.
- Justification scientifique via inventaire.

L'APB n'est pas opposable aux servitudes de l'urbanisme.

Il peut réglementer certaines activités nuisibles à la conservation du biotope mais cela est à prouver techniquement et scientifiquement.

Infractions/sanctions : contraventions, délit.

Exemples :

- 18 APB en Ariège, aucun ne réglementant activité nature en milieux aquatiques.
- APB Gorges du Verdon >> restriction activités de canoë –kayak en période d'étiage pour protéger les radiers¹.

Article à lire : « Co-construire un arrêté de protection de biotope pour protéger l'apron du Rhône », Espaces naturels n° 41 - janvier 2013 | Droit - Police de la nature, <http://www.espaces-naturels.info/node/1445>.

Échanges

Quid du débit des cours d'eau et des activités nautiques ? Si le cours d'eau équipés d'ouvrages, les débits réservés sont régis par des dates (périodes) peuvent permettre ces activités à l'étiage. Pour cela il faut connaître les périodes des débits réservés et suivre les bulletins hydrologiques du cours d'eau (envoyés par la DTT le plus souvent) pour savoir quand on peut naviguer ou pas. En Ariège la navigabilité n'est pas traduite en débit mais en hauteur d'eau, contrairement au Verdon.

¹ Radier : Partie d'un cours d'eau peu profonde à écoulement rapide dont la surface est hétérogène et « cassée » au-dessus des graviers/galets ou des substrats de cailloux. Investie par certaines espèces piscicoles comme zone de frai. Source Onema .



Le Chabot Association de Protection des Rivières Ariégeoises



Pour avoir des infos sur les débits on peut consulter le site de vigicrues (<http://www.vigicrues.gouv.fr/>).

Dans l'Aude il existe une réglementation régulant les activités nautiques en fonction des débits ... mais aucune information officielle sur les débits (données publiques régulières) !

Au-delà de la réglementation c'est notre propre sens de responsabilité et nos connaissances du milieu qui vont nous permettre de définir nos règles, et ce dans le respect de la nature.

Ex de la pêche de loisir >> cas d'oiseaux ou de mammifères qui ont été tués par des fils de pêche laissés sur place (en particulier la tresse qui est incassable). Interdiction? Information? Responsabilisation? Nécessité de faire prendre conscience aux pratiquants des impacts que cela génère sur la biodiversité pour modifier les mauvaises pratiques/habitudes. Cas des frayères : ponte des poissons vers décembre, sortie des alevins vers avril. Hors la pêche est ouverte en mars : les pêcheurs marchent sur les frayères et détruisent les œufs.

Pêche no kill >> attention aux gestes pour être sûr de relâcher un poisson vivant et ne pas déranger tout le milieu !

La réglementation concernant la destruction de frayères existe mais sans connaître la localisation des frayères. Il fallait démontrer la présence de frayère et la volonté de destruction ! Récemment un inventaire des frayères en département a été effectué et entériné par la sortie d'un arrêté pour porter à connaissance. C'est une avancée. Cependant, pour certaines espèces les frayères peuvent bouger d'une année à l'autre (secteurs >> ex. truite), d'autres pondent sur des herbiers donc zones très délimitées, enfin pour les écrevisses notamment elles portent leurs œufs sur elles donc c'est l'ensemble de la zone de déplacement qui est concernée c'est-à-dire tout le cours d'eau. Ainsi pour pratiquer les activités nautiques il est important de faire attention aux périodes, aux pratiques et à la fréquentation. S'il y a destruction ça peut aller jusqu'à la demande de compensation.

Chiffrer l'impact avant l'activité c'est admettre que l'on va restreindre la fréquentation pour protéger le milieu et les espèces, ce qui n'est pas forcément compatible avec activités économiques... cela nécessite une prise de conscience et un acte volontaire.



Compte-rendu formation « impact des activités nature sur les milieux-aquatiques »

25 & 26 juin 2015

Rédaction FNE Midi-Pyrénées



Le Chabot Association de Protection des Rivières Ariégeoises



2. Présentation d'activités nautiques et aquatiques (Sébastien Thomas-guide haute montagne/canyoning, Philippe Braud -Bertrand Sirey-moniteurs de canoë kayak, Jean Pierre Jenn-formateur CFPM pêche mouche)

Canoë-Kayak et disciplines associées telles que nage en eaux vives, randonnées aquatiques (différent du canyoning car pas utilisation de cordes)

Description succincte des activités :

- Canoë-kayak >> balades aquatiques, descente de rapides, adhérents ou touristes
- Compétition >> plan d'eau, portion rapide, lâché d'eau par éclusés (si barrage, peu remplacer eaux vives)
- Randonnées aquatiques >> parcours, bivouac (délimiter une aire comme en Ardèche ou en Dordogne)
- Stand up paddle



Lors de balades aquatiques, le bivouac n'est possible que sur les cours d'eau en domaine public. En Ariège on est sur du privé donc il est nécessaire de demander l'autorisation au propriétaire ... Cependant en aval de Foix on est dans le DPF. Prévoir cela doit faire partie de la démarche des professionnels/clubs.

Mais quid des particuliers ? Comment ont-ils accès à l'info ?

Les clubs se doivent de rendre accessible un max d'infos pour toucher les personnes hors cadre.

Rappel : la navigation est libre... donc le professionnel fait ce qu'il peut.

Bas débits >> risque de racler le fond de la rivière (dégradation du fond) et de laisser des copeaux de plastiques. Comme cela abîme le matériel, la pratique à ces périodes n'est pas encouragée généralement, ce qui limite l'impact sur les milieux.

En hiver c'est la période de frai, il faut être vigilant et informé.

Parfois des aménagements communs sont possibles entre usagers ex.



Compte-rendu formation « impact des activités nature sur les milieux-aquatiques »

25 & 26 juin 2015

Rédaction FNE Midi-Pyrénées



Le Chabot Association de Protection des Rivières Ariégeoises



entente entre pêcheurs et kayakistes sur mise en place de rochers pour zones de repos et frayères en aval pour les poissons et parcours rapide pour kayaks.

Oui, il y a un développement des activités « sports de nature », mais quand même limité car les zones sympas à naviguer ne sont pas si nombreuses. Par contre on observe le développement du camping en bord de cours d'eau et l'usage de bateaux pneumatiques.

LA FFCK et ses clubs développent des outils pédagogiques et formations (ex. [pagaies couleurs](#)) qui permettent de passer des niveaux en tenant compte des connaissances pratiques, sécurité et environnement.



[Gardiens de le Rivière](#) est un réseau de surveillance, pilote en Midi-Pyrénées depuis 2012, de l'état de nos rivières et d'actions pour l'environnement par les clubs de Canoë-Kayak et leurs pratiquants, engagés volontairement comme Gardiens.

Il existait auparavant un réseau d'analyse de qualité d'eau (rejets assainissement) mis en place par le CRMPCK, en concertation avec les collectivités.

Les pratiquants ont aussi un rôle de sentinelle à jouer (pollutions, décharges, travaux en rivière, atteintes aux milieux et espèces, espèces en danger...).

2 thématiques pour les Gardiens :

- Leurs témoignages concernant aussi bien des problématiques de pollutions que d'usages et de sécurité des pratiques et le suivi des actions pour la résolution du problème,
- Leurs actions menées pour l'environnement et une meilleure connaissance des milieux de pratique (nettoyage, animation pédagogique, suivi naturaliste ...).

Les données recueillies peuvent donc être de 3 types :

- naturalistes (espèces/habitats remarquables, espèces envahissantes...),
- liées aux pollutions (déchets, rejets industriel, domestique ou agricole),
- liées aux usages et à la sécurité des pratiques (Projets d'ouvrages et travaux liés à la rivière, entretien des rivières, artificialisation des berges...).

Les chantiers de nettoyage de rivière (informel ou officiel) sont également des actions mises en œuvre par les clubs. A noter qu'il existe une réglementation à ce sujet et qu'il est toujours plus intéressant de le faire en concertation avec des partenaires. A relier aux problèmes du cours d'eau (anciennes décharges, etc.) et interpeller les élus et pouvoirs publics sur la nécessité de résoudre ces problème à la source. Ex : [décharge de Beaucens sur bords Gave de Pau en 65](#).

NB : Télécharger les topos et autres infos pour usagers : <http://www.eauxvives.org/fr/#>

[Compte-rendu formation « impact des activités nature sur les milieux-aquatiques »](#)

25 & 26 juin 2015

Rédaction FNE Midi-Pyrénées



Le Chabot Association de Protection des Rivières Ariégeoises



Canyoning

Le canyoning se pratique à la naissance des rivières, étroites et succession de cascade, eaux en mouvements. Il nécessite l'utilisation de cordes et demande aux pratiquants de faire des sauts et du toboggan.

En Ariège, les 3 canyons les plus fréquentés sont Artigues, Marc (anthropisé : en débit réservé) et Argensou. La demande d'ouverture de nouveaux canyons est à éviter à tout prix car concerne les derniers endroits encore sauvages de France, zones refuges, écologiquement riches. Mieux vaut augmenter la fréquentation sur un site que d'ouvrir un site préservé.

Que vaut-il mieux ? Quelques praticiens expérimentés dans une zone sauvage mais quid de leur connaissance du milieu, des impacts et de leur attention à limiter leur impact ? Développer l'activité donc l'accessibilité du site, la fréquentation, mais également l'encadrement qui peut permettre de limiter certains impacts ?

Quid de la formation des professionnels pour apprendre les techniques/pratiques limitant les impacts ? Aujourd'hui certaines connaissances sont intégrées dans [les formations BPJEPS](#).

Le Desman adore le canyoning ! Il est présent entre les cascades.

Etude d'impact du canyoning sur la biodiversité en Espagne via le programme Life.

NB : Télécharger les topos et infos pour usagers : <http://www.descente-canyon.com/>

Echanges

L'ANA travaille avec les pêcheurs sur une Google map recensant les sites protégés et les informe sur l'impact des fils de pêche laissés dans la nature sur la faune. L'association organise également des journées de formation/informations concrètes sur le terrain.



Le parallèle peut être fait avec l'escalade et l'enjeu de nidification des oiseaux sur les falaises : arrêter l'interdiction d'escalader la paroi à certaines périodes selon nidification. Mais cette enjeu est plus facile à faire accepter car constatable, visible. Quand on ne voit pas les espèces à protéger c'est plus compliqué.

L'acquisition de connaissance (milieu, espèces) demande beaucoup de moyens donc souvent on fait appel à du bénévolat.

Caractériser les impacts des activités : c'est compliqué car les écosystèmes aquatiques sont différents (reproduction difficile sur l'ensemble des milieux existants) et cela dépend de la fréquentation, l'accessibilité, la période, le type d'activité, la modification des équilibres due à la présence

[Compte-rendu formation « impact des activités nature sur les milieux-aquatiques »](#)

[25 & 26 juin 2015](#)

[Rédaction FNE Midi-Pyrénées](#)



Le Chabot Association de Protection des Rivières Ariégeoises



d'activités.... difficile à mesurer et à quantifier. De plus il y a des milieux que l'on ne connaît pas ! La notion d'impact est très parcellaire et délicate à manipuler. Enfin, cela dans quel objectif ? Interdire ? Réglementer ? Sensibiliser ?

Travailler autour d'une Charte ? Ne pas autoriser les activités si non-signature de la Charte ?

Le milieu se professionnalise et s'organise. Il faudra travailler avec les professionnels et les clubs, les fédérations. Nécessité aussi de mieux connaître les milieux et les espèces.

La directive cadre européenne eau (DCE) nous oblige à ne pas dégrader l'existant. D'où importance de la connaissance des milieux et des impacts. Mais quid des moyens ? Il faut voir à qui profite l'activité pour trouver des sources de financement.

On observe l'émergence de nouvelles activités telles que le ruisseling, le canyoning en hiver (combinaisons, glace...), mais problème de vide juridique et de peu d'encadrement sur le terrain.

3. Milieux aquatiques, biodiversité en relation avec la pratique des activités nature et leurs potentiels impacts (Francis Gayou, ONEMA)



Contexte réglementaire

Pas de réglementaire spécifique encadrant les activités. Pas cité dans LEMA sauf « compatibilité de usages ».

Les arrêtés de biotope présentent des listes officielles d'espèces et d'habitats protégés.

Les inventaires départementaux des frayères n'empêchent pas les activités mais posent des contraintes pour limiter la destruction des zones de frai.



Milieux aquatiques = hydrosystèmes

L'autoépuration s'effectue grâce/via les sédiments (lit naturel) présent dans le cours d'eau. Les flux d'eau et de sédiments induisent la pulsion, le rythme du cours d'eau. Les barrages, etc. jouent sur ce rythme. C'est ce rythme (étiage, crue, infiltration, échanges...) qui permet la vie et la biodiversité du cours d'eau. Ce système se maintient grâce au phénomène d'érosion-sédimentation.

On observe des paysages fluviaux divers et variés de la source à l'estuaire.

Hydrosystème et continuum biologique : 3 grandes zones depuis la source à l'estuaire :

- Zone d'érosion (hydrologie et érosion) >> truites

Compte-rendu formation « impact des activités nature sur les milieux-aquatiques »

25 & 26 juin 2015

Rédaction FNE Midi-Pyrénées



- Zones de transport et divagation (diversité des faciès, échanges avec les nappes) >> ombres et barbeaux
- Zone de dépôt et méandrage (complexité des relations, annexes fluviales, importance du rôle des crues dans la diversité des habitats) >> brèmes

Si on équipe le cours d'eau (barrages) les sédiments n'arrivent plus à l'estuaire. Ex. bouchon vaseux de l'estuaire de la Gironde qui ne permet plus la vie et la diversité (étouffement du milieu).

Problème de l'enfoncement du lit de la Garonne dans la zone dépôt à cause des activités humaines donc problème de connexion avec les annexes fluviales*, donc pertes de biodiversité.

*Annexes fluviales

*Ensemble de zones humides alluviales en relation permanente ou temporaire avec le milieu courant par des connections soit superficielles soit souterraines : îles, bancs alluviaux, bras morts, prairies inondables, forêts alluviales, ripisylves, sources et rivières phréatiques. Ces espaces constituent d'importantes zones de transition entre le milieu terrestre et le milieu aquatique. Ils offrent une grande variété d'habitats, dans lesquels les communautés animales et végétales (insectes, poissons, amphibiens, oiseaux, mammifères) se répartissent en fonction du niveau de submersion des terrains. Les annexes hydrauliques ont un rôle déterminant dans le cycle de vie des espèces * et notamment dans la reproduction des poissons. Selon leur nature et les espèces concernées, ce sont des zones de reproduction, de repos migratoire ou encore des aires de nourrissage. Les batraciens et les reptiles y sont aussi bien représentés que les oiseaux. La grenouille rieuse, la rainette verte ou méridionale, la couleuvre à collier, côtoient la poule d'eau, le grèbe castagneux, le martin pêcheur et quelques fois le héron cendré.*

Ecosystème = bassin versant avec une hydrologie particulière donnant une morphologie particulière, avec un corridor végétal spécifique. Tout cela jouant sur les habitats, les espèces, la qualité de l'eau... la base étant la matière organique pour nourrir le milieu. Interactions entre les espèces.

Biotope = conditions particulières permettant la vie / biocénose = biodiversité.

Organisation et facteurs de répartition :

- Edifice trophique (relations / interdépendances entre espèces) + biodiversité = équilibre biologique.
- Vitesse du courant + substrat + hauteur d'eau = mosaïque



Compte-rendu formation « impact des activités nature sur les milieux-aquatiques »

25 & 26 juin 2015

Rédaction FNE Midi-Pyrénées



Le Chabot Association de Protection des Rivières Ariégeoises



d'habitats.

On ne sait toujours pas déterminer le débit minimum biologique d'un cours d'eau. Chaque espèce a des habitats préférentiels selon stade (juvénile à adulte).

Impacts potentiels et activités nautiques

Il est important d'avoir la connaissance des habitats et des cycles biologiques des espèces présentes : on appelle cela les écophases.

Les activités plus particulièrement visées (même si toutes sont impactantes) sont celles régies/encadrées par LEMA (donc pas les activités de nature).

Il existe différents types et degrés de perturbation.

Ex. la fréquentation :

- Vibrations : nautisme motorisé
- Faucardage : mécanique, chimique
- Lumineuse
- Piétinement

Hydroélectricité et éclusés (cf. [fiche bonne pratique 16](#)) >> l'impact ne peut être atténué qu'en ménageant un débit plancher amortissant l'effet mécanique de l'éclusé (pour éviter le décapage) + rendre progressif la montée en puissance des débits pour ne pas générer un report d'habitats dans les zones hors d'eau et inversement lors de l'arrêt de la lâchure. Il faut donc lâcher plus d'eau plus longtemps donc ça coûte...

C'est moins problématique dans les lits en gorge (pas ou peu de zones hors d'eau) ex. dans l'Aude.

Le gestionnaire s'autorise à faire ce qu'il veut de l'eau stockée. Travailler à la concertation entre les usagers et à l'élaboration de charte ou signature de convention.

Migration génésique : concerne les grands migrateurs qui vont de l'océan à l'eau douce (et inversement) pour leur cycle biologique.

Importance de porter à connaissance pour réduire les impacts !

Les ouvrages sur cours d'eau occasionnent une forte dégradation du milieu : modification peuplements, réchauffement de l'eau, destruction des habitats, augmentation de l'évapotranspiration, modification du régime hydrologique et pas de compensation possible. C'est un comble de demander une étude d'impact dans ce cas-là ! Le but de l'enquête publique est de conforter que le projet est fait pour l'intérêt général. Or ça n'est pas le cas aujourd'hui c'est plutôt le jeu des lobbies.

Compte-rendu formation « impact des activités nature sur les milieux-aquatiques »

25 & 26 juin 2015

Rédaction FNE Midi-Pyrénées



Le Chabot Association de Protection des Rivières Ariégeoises



Un canoë est un poste d'observation intéressant pour observer les poissons et la biodiversité aquatique. Mais attention à la fréquentation et à ne pas « toucher » les espèces et leurs habitats et ce, même si l'espèce n'est pas présente à l'instant T (ex. frayères).



Echanges

Quid des lâchers d'eau et différences de températures (chocs thermiques) ?

Paradoxe >> obtention d'un lissage des éclusées sur tronçon Natura 2000. Or pour le championnat de France kayak à Foix les kayakistes ont négociés avec EDF pour avoir des lâchers sans concertation avec le copil Natura 2000 induisant un retour des impacts...

On observe des conflits d'usages entre activités nautiques et besoins du milieu (ponctuels) à l'étiage. Meilleure façon est d'ouvrir un dialogue local.

Comment faire mieux connaître les liens cycles des espèces, habitats et période et site de pratique des activités ? Cf. fiches espèces ONEMA.

Il n'existe pas de protocole national sur la gestion des éclusées mais existence de protocoles locaux (EDF-DREAL). Faire la jointure entre l'aspect réglementaire et l'eau nécessaire aux activités nautiques.

Ex. Aude : usines hydroélectriques de pointe fonctionnent à la demande (gestion par ordinateurs) donc pas possible de savoir/comprendre le fonctionnement des usines car il n'y en a pas ! Les seules obligations réglementaires sont de laisser le débit réservé à l'aval et d'assurer la sécurité. En plus aujourd'hui cette énergie est liée au marché donc on assiste à des déstockages d'eau pour vendre l'énergie au plus haut. Certains ont l'idée de faire des bassins écrêteurs à l'aval, permet de diminuer l'impact des éclusées et de returbiner l'eau. Importance aussi d'un débit réservé suffisamment haut pour amortir les éclusées >> **APNE et kayakistes doivent demander l'augmentation du débit plancher en s'appuyant sur la réglementation.**



Au-delà de 50% du module court-circuité ça commence à être impactant pour les milieux. Donc ne laisser que 10% du module au cours d'eau comme en France >> on est dans le rouge ! Idéalement il faudrait laisser 30 % du module au cours d'eau (équivalent du débit d'étiage naturel).

Cf. Etude PNR Pyrénées Ariégeoises sur les débits réservés et les débits de stress des cours d'eau : les débits réservés sont systématiquement dans le rouge. Au 10^e du module (réglementation) on est en

Compte-rendu formation « impact des activités nature sur les milieux-aquatiques »

25 & 26 juin 2015

Rédaction FNE Midi-Pyrénées



Le Chabot Association de Protection des Rivières Ariégeoises



dessous au niveau pyrénéen, on commence à avoir des exemples ou on arrive à obtenir 20% du module. Et ça reste rentable pour l'exploitant de l'ouvrage.

A qui appartient l'eau ? L'eau est un bien public mais l'Etat a concédé certaines utilisations. Si EDF n'utilise pas l'eau pour faire de l'électricité il doit en rendre compte à l'Etat.

En Adour Garonne, les barrages EDF participent au soutien d'étiage via conventions et l'eau est achetées : <https://www.youtube.com/watch?v=4yt0TM2vmrs>. L'Ariège est un gros contributeur du soutien d'étiage (40 millions de m3) pour la Garonne.

Passer à poissons et passer à canoë : c'est mieux de faire deux passages distincts ! En effet le bassin d'entrée de la passe à poisson correspond à l'arrivée des canoës à la sortie de la passe à canoë avec choc.

Y a-t-il des normes précises pour la largeur des ripisylves ? Plus elle est large plus elle joue son rôle. Rôle de filtration, tampon par rapport à la nappe. Elle participe au maintien des berges. Attention privilégier des espèces locales adaptées.

L'ANA : retour d'expérience « conciliation des enjeux environnementaux et des sports de nature depuis 2003 »

- Phase de connaissance naturalistes et des activités (socio- économiques, pratiques, sécurité...).
- Prendre en compte tous les intérêts, dialoguer.
- Plus on travaille ensemble plus on peut cumuler les financements.
- Identifier les rôles des uns et des autres dans le projet.
- Actions de sensibilisation des professionnels, réflexions sur les pratiques, faire prendre conscience que l'activité se déroule dans un milieu vivant, gestion des déchets, création d'outils pédagogiques à destination des pratiquants des sports d'eaux vives... ça dépend quand même beaucoup des personnes.

4. Les mammifères semi-aquatiques d'Ariège / Life Desman (Vincent Lacaze, ANA)



Migado, l'ANA et la fédération de pêche 09 travaillent en trio sur le DOCOB Ariège, Hers, Salat.

La loutre

Formation « impact des activités nature sur les milieux-aquatiques »

2015

Midi-Pyrénées



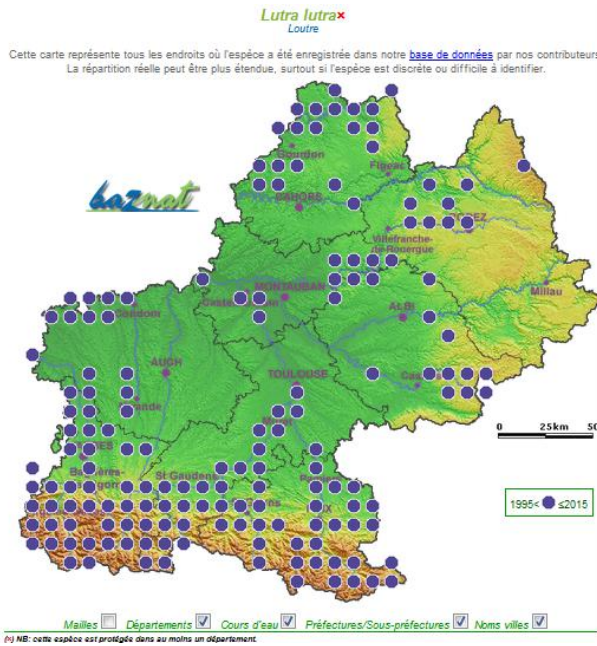


Le Chabot Association de Protection des Rivières Ariégeoises



Fiche espèce ONEMA

Indice de présence de desman dans les crottes de loutre ! Donc la Loutre peut être un prédateur du Desman.



Présence en centre-ville de Foix, St Giron, Pamiers ! Mais très discrète.

Devenue crépusculaire et nocturne en France à cause de sa persécution/chasse...

Portée de 4 loutrons maximum, souvent un seul atteint l'âge adulte. Le principal prédateur des loutrons est le mâle lui-même.

Une prime de capture + la vente du fourrage équivalaient à 2 salaires à l'époque de sa chasse (entre 1900 et 1998) ! Pour l'attraper les 2 méthodes les plus utilisées étaient les pièges et les chiens de chasse. Fin des années 80 la loutre avait quasiment disparue en France.

Retour avec colonisation rapide dans les années 2000. La cause ? Loutres venues de Catalogne ? Reproduction plus facile depuis que la loutre est espèce protégée ?).

La loutre en Europe : présence à l'ouest et à l'est, absence de données au milieu.

Indices de présence : traces de loutre, fèces (= épreinte) ayant une odeur de musc et de poisson (présence d'arrêtes, plumes, petits os...), à chercher sur les cailloux/rochers en bord de cours d'eau, barrages etc. (éléments fixes du paysage). Marquage du territoire.

Prospection de novembre à avril pour l'ANA et le reste du temps sur le desman.

Le desman des Pyrénées

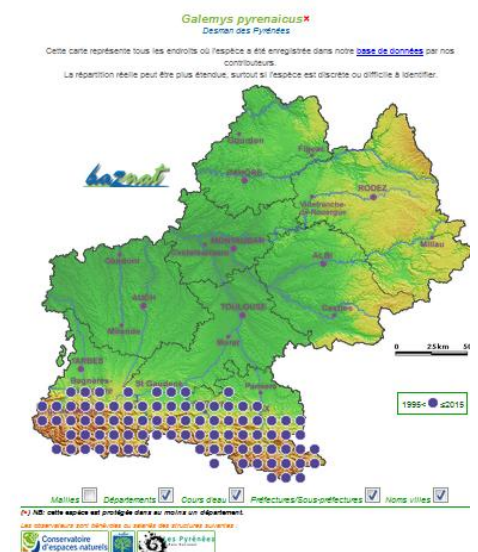
Il bénéficie d'un fort statut de protection et d'un programme d'action life : <http://www.sudouest.fr/2015/03/12/mobilisation-pour-protéger-le-desman-des-pyrenees-cet-étrange-animal-peu-connu-1857201-6095.php>

De - 6000 à aujourd'hui : régression expliquée au début par régression naturelle (espèce fragile). Régression nord-sud et ouest-est. Noyau fort en Ariège, Pyrénées-Orientales et Aude.

Il n'existe que 2 espèces au monde : ici et en Russie (plus grand).

Le Desman est un mammifère semi-aquatique essentiellement nocturne, passant le plus clair de son temps dans l'eau. Il est inféodé aux milieux aquatiques oligotrophes.*

*Oligotrophe :



Compte-rendu formation « impact des activités nature sur les milieux-aquatiques »

25 & 26 juin 2015

Rédaction FNE Midi-Pyrénées



Le Chabot Association de Protection des Rivières Ariégeoises



Qualifie un cours d'eau, un lac ou une région océanique qui présente une pauvreté en nutriments, mais qui révèle en contrepartie une forte présence d'oxygène et une clarté de l'eau.

Il possède un pelage très dense, une petite trompe, des pattes palmées avec griffes et mesure entre 24 et 29 centimètres (dont une grande partie pour la queue).

Il est capable de passer les obstacles (seuils, barrages) à condition qu'il y ait de l'eau. Il est peu sociable avec ses congénères.

Compétition alimentaire : même régime alimentaire avec d'autres espèces (Truite, Cincle, Omble etc.) mais leur zone d'alimentation est différente (eaux vives, eaux calmes,...).

De nombreuses connaissances restent à acquérir pour améliorer sa prise en compte et sa protection.

Les enjeux « milieux » liés à la préservation du Desman :

- Importance du bon état des zones refuges, que sont les affluents, pour l'espèce.
- Il fait son terrier dans les berges : gros travail sur la TVB pour préserver les ripisylves !
- La régression de la qualité des eaux à cause des rejets assainissement notamment (exemple st Giron).

Quelques actions pour favoriser la présence du petit mammifère

No pas abandonner ses déchets dans la nature et ramasser ceux des autres.
Les bouteilles, canettes ou bidons vides constituent de véritables pièges mortels pour le Desman mais également pour de très nombreuses autres espèces (Mulet, Mustaraigne, serpents, insectes, etc.) ! L'abandon de certains déchets, piles, emballages de nourriture, graisse pour vélo, etc., dans ou à proximité d'un cours d'eau peut entraîner une pollution néfaste pour le milieu aquatique et ses habitants. Sans parler de nos rejets organiques ! Si une envie pressante ne vous permet pas d'attendre des toilettes, veillez à les déposer à une distance supérieure à 50 mètres de tout cours d'eau.

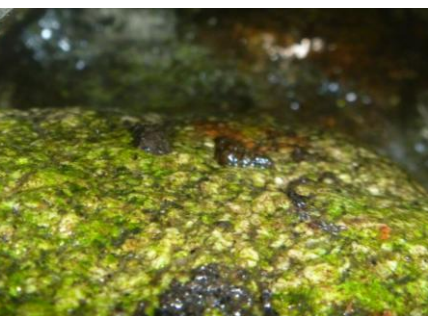
Evitez de pêcher dans les cours d'eau.
Cette action répétée du fait du grand nombre de participants, peut perturber fortement le fond des cours d'eau et les insectes qui s'y trouvent or ces-ci sont essentiels à la survie du Desman car ils constituent l'essentiel de sa nourriture. Lors du franchissement d'un cours d'eau à pied ou en VTT, utiliser les dispositifs de franchissement élastiques (pont, passage à gué, etc.) ou limiter autant que possible le piétement dans l'eau (marchez sur les pierres affleurantes en portant éventuellement votre vélo). En cas de pratique de canyoning, se renseigner sur la sensibilité de stagnes rares comme de Desman sur la zone. Eviter de stagner sur une même zone trop longtemps, surtout en cas de groupes importants.

De redoutables chasseurs : nos animaux de compagnie !
L'activité de chasse des chiens et chats peut avoir un réel impact négatif sur la faune locale. Il est important de tenir les chiens en laisse afin de limiter le dérangement des espèces sauvages et d'éviter le risque de capture, souvent fatale, d'animaux comme le Desman. Eviter également la divagation des chats près des cours d'eau.

Une pratique de la pêche respectueuse.
Le danger principal réside dans l'abandon de fils de pêche dans le cours d'eau qui constituent alors des pièges mortels pour tous types d'espèces dont le Desman. Ils doivent donc être récupérés. Des cas de captures fortuites sont également possibles. Dans ce cas, il faut agir rapidement en récupérant le Desman à l'aide d'une épauvette afin de retirer l'hameçon délicatement et dans le calme, en maintenant l'animal dans une main, sans trop le serrer. Eviter tout stress inutile (pas de photos, cris) et relâcher l'animal rapidement.

Et si par le plus incroyable des hasards, vous apercevez la trompe d'un Desman...
Veillez à être le plus discret possible et à noter le lieu et l'heure de votre observation afin d'en informer le Conservatoire d'espaces naturels de Midi-Pyrénées au 05 81 60 81 90 ou cen-mp@espaces-nature.fr.

Le Desman des Pyrénées, de même que ses sites de repos et de reproduction, sont protégés à l'échelle française et européenne.



- Entretien des cours d'eau : la gestion par les syndicats est plutôt perturbante pour les milieux (volonté politique des élus >> jardinage)
- Démarche de reconquête de l'espace de mobilité de l'Ariège (on en parle aussi sur la Garonne aval).
- Figeage des berges (enrochements etc.) >> perte du réseau de galeries des mammifères et des échanges avec la nappe...

Programme d'action avec financements FEDER, DREAL, Agences de l'eau, EDF,

CR, CG...

Coordination du programme Life par le CEN Midi-Pyrénées en partenariat avec l'ANA, Aude Claire, NMP... Existence d'espèces proches du desman qui bénéficie du programme en parallèle

Compte-rendu formation « impact des activités nature sur les milieux-aquatiques »

25 & 26 juin 2015

Rédaction FNE Midi-Pyrénées



En savoir + : www.desman-life.fr

5. Les invertébrés aquatiques (insectes et larves) et écologie des cours d'eau (Henri Delrieu et Jean-Pierre JENN - APRA le chabot)

En Espagne, l'appauvrissement des invertébrés aquatiques est constaté, dû au colmatage des cours d'eau par le piétinement. Les invertébrés remontent le cours d'eau pour pondre. Cependant la recolonisation vers l'amont est plus long du fait du piétinement. On observe la présence des larves dans les zones latérales des cours d'eau et mares (libellules). Les plécoptères appelés perles ou mouches de pierre sont des indicateurs de zones en bonne qualité écologique.



Larves éphémères, larves de perlidés, larves de phryganes, larves de sialis sont la base de la nourriture dans les cours d'eau. Cette biomasse est en partie consommée par les poissons et mammifères vus précédemment (desman, loutre...).

Ce que l'on retrouve dans nos cours d'eau de montagne :

- Trichoptère à fourreau,
- Ephémères : larves rampantes, larves nageuses, larves fouisseuses. 2 stades à l'état adulte (subimago, puis imago),
- Plécoptère (perlidés) : particulièrement indicateurs bonne qualité milieu.

Compte-rendu formation « impact des activités nature sur les milieux-aquatiques »

25 & 26 juin 2015

Rédaction FNE Midi-Pyrénées



Le Chabot Association de Protection des Rivières Ariégeoises



Les pêcheurs qui remontent le cours d'eau ou le descendent ont un impact et détruisent les larves en marchant dans les zones latérales des cours d'eau. Pour limiter les impacts il est préférable de pêcher depuis la rive ou remonter sur la berge pour se déplacer sur un autre spot plus loin.

Ruisseling (remonter le cours d'eau à pieds) : enjeux sur les petits cours d'eau qui n'étaient pas pratiqués jusqu'à présent, peu profonds, sans roches mères.

Accompagnement par guide de montagne. Il est nécessaire de désamorcer et contrer avant que l'activité ne prenne de l'ampleur...il ne faut pas que ce

« sport de nature » existe officiellement. Pourtant en théorie, l'accompagnateur de montagne est plus sensibilisé à l'environnement que les éducateurs sportifs. Par ailleurs les professionnels du canyoning voient cette nouvelle activité d'un mauvais œil.



Crédit photo – FNE Midi-Pyrénées pour l'ensemble des photos de ce compte-rendu, prises lors des 2 jours de formation.

Compte-rendu formation « impact des activités nature sur les milieux-aquatiques »

25 & 26 juin 2015

Rédaction FNE Midi-Pyrénées